

Taxe d'accise—Loi

Mme McDougall: Monsieur le président, je le répète, nous voudrions offrir ce dégrèvement au plus grand nombre de gens possible. Nous avons tenté d'en arriver aux meilleures définitions possible. Je ne peux que signaler que le secteur minier profitera l'année prochaine d'allègements fiscaux de l'ordre de 37 millions de dollars. Nous croyons qu'il s'agit là d'une exemption d'impôt assez appréciable que le secteur minier acceptera avec plaisir.

M. Riis: Monsieur le président, pour souligner la gravité de la situation, je voudrais proposer:

Qu'à l'article 22, alinéa 49.01b), on supprime les mots «hors des grandes routes».

Le vice-président: Le député voudrait-il présenter sa requête par écrit? Le député désire-t-il que cette expression soit supprimée à l'article de la page 29 où il est dit «de n'importe quelle quantité en tout autre cas»?

M. Riis: Oui, monsieur le président. Je crois que c'est le bon article.

Le vice-président: Cet article se lit en partie comme suit:

... de n'importe quelle quantité en tout autre cas;

«opérations forestières» L'abattage, l'ébranchage, le tronçonnage et le marquage des arbres, la construction de routes forestières, le transport de billes hors des grandes routes...

Le député veut-il qu'on supprime le groupe de mots «le transport de billes hors des grandes routes»?

M. Riis: Monsieur le président, pour votre gouverne, je m'intéresse plus particulièrement à l'expression «hors des grandes routes». Nous prétendons qu'il s'agit là d'un amendement sensé pour signaler le problème relié à cet article en particulier.

● (1710)

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence, ce projet de loi est basé sur la motion des voies et moyens. Ainsi, l'amendement ne fait qu'ajouter aux voies et moyens et je crois donc qu'il doit être déclaré irrecevable. L'article est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 22 est adopté.)

(Les articles 23 à 40 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 41—*Règlements ministériels*

M. Baker: Monsieur le président, lorsqu'il a calculé le montant que ce dégrèvement coûterait, comment le ministère est-il arrivé aux chiffres sur le transport hors des grandes routes et celui sur les grandes routes? En d'autres termes, la ministre a précisé ce qu'il en coûterait au total au gouvernement pour accorder ces dégrèvements. Dans l'application de cette mesure, la ministre prétend-elle qu'il était possible pour le ministère d'établir un chiffre qui ne tiendrait pas compte du transport sur les grandes routes?

Mme McDougall: Monsieur le président, tout ce que nous pouvons faire dans des situations analogues, c'est estimer ce que nous jugeons bon et juste. C'est ce que nous avons fait.

M. Baker: Monsieur le président, la ministre pourrait-elle nous dire si l'on a fait une estimation? Si vous avez fait une estimation de l'utilisation hors des grandes routes, avez-vous

également estimé le coût du maintien de l'utilisation hors des grandes routes et aussi sur grandes routes pour aller hors des grandes routes?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons fait une estimation d'une rémunération que nous jugeons juste et raisonnable pour les producteurs primaires. Nous avons essayé de définir cette notion pour qu'elle s'applique à toutes les personnes de certains secteurs de façon à ne pas avoir des personnes qui reçoivent la réduction et d'autres qui ne la reçoivent pas, selon le genre d'entreprise. Voilà le genre d'estimation que nous avons faite.

M. Baker: Monsieur le président, le gouvernement a fait faire une estimation. Elle était basée sur l'utilisation de l'essence et du combustible diesel par les producteurs primaires.

Je signale que dans l'estimation qui a été faite, le gouvernement n'aurait pas pu supprimer l'utilisation sur les grandes routes parce que, comme l'ont dit les députés à propos des opérations forestières et de la culture des pommes de terre, l'estimation a été faite d'après la consommation d'essence et de combustible diesel. Par conséquent, cette estimation n'a pas été basée sur la partie de l'essence qui serait utilisée sur les grandes routes dans les opérations forestières et dans la culture de la pomme de terre. En fait, d'après la réponse de la ministre, cette estimation n'aurait pas pu être faite parce qu'il n'y avait pas de raison de la faire autrefois.

Le ministère n'aurait pas pu savoir quelle portion de cette essence aurait été utilisée sur grandes routes et quelle portion hors des grandes routes, si son estimation était basée sur la consommation totale d'essence et de combustible diesel.

Cela dit, je voudrais que la ministre réponde parce que sa réponse signifierait à mon sens que l'on pourrait présenter un autre amendement analogue à celui qui a été jugé antiréglementaire.

Mme McDougall: Monsieur le président, j'en parlerai bien volontiers avec mes fonctionnaires pour qu'ils en discutent. Je crois que nous avons fait nos estimations de manière juste et franche. Nous avons accordé de bons allègements fiscaux. Je crois que l'allègement fiscal que nous avons offert doit être avantageux pour toutes ces entreprises. Les personnes avec lesquelles nous en avons discuté ont eu une réaction favorable.

Le vice-président: L'article 41 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 41 est adopté.)

(L'article 42 est adopté.)

Sur l'article 43—*Taux d'intérêt provisoire*

M. Brisco: Monsieur le président, je ne veux pas prolonger la discussion, mais mes commentaires portent sur les questions que l'on a posées des deux côtés de la Chambre à propos de l'application de l'expression «hors des grandes routes». Je trouve tout simplement qu'il pourrait être utile de savoir, maintenant ou plus tard, comment le ministère interprète cette expression. Cette interprétation risque de donner la solution que nous essayons de trouver dans ce débat.